



Note historique/Historical note

Henri-Léonard Bertin et le développement de l'agriculture au siècle des Lumières

Henri-Léonard Bertin and the development of agriculture in the Age of Enlightenment

Georges Pédro ^{a,b,*},¹^a Académie des sciences, 23, quai Conti, 75006 Paris, France^b Académie de l'agriculture de France, 18, rue de Bellechasse, 75007 Paris, France

I N F O A R T I C L E

Historique de l'article :

Disponible sur internet le 1^{er} mai 2012

Mots clés :

Histoire de l'agriculture
Henri-Léonard Bertin

R É S U M É

Le XVIII^e siècle, sous l'influence en particulier du courant physiocratique, a souhaité voir s'épanouir en France une modernisation de l'agriculture, tant dans le domaine des productions végétales que dans celui des productions animales. Encore fallait-il pour y parvenir que l'État en soit bien conscient et qu'il prenne en conséquence les mesures nécessaires à une telle évolution. Ce sera l'œuvre de H.L. Bertin (1719–1792) réalisée dans le cadre des trois grandes fonctions qu'il a exercées au cours de ce siècle : Intendant de Lyon (1754–1757), Contrôleur général des Finances (1759–1763), Ministre-Secrétaire d'État à la tête d'un nouveau Département en charge de l'Agriculture et du Commerce (1763–1780). Deux séries de mesures peuvent être dégagées de son activité gouvernementale : la première concerne la promotion de l'agriculture moderne, qu'il a mise en œuvre notamment en créant deux nouvelles institutions ; il s'agit d'abord des Sociétés régionales d'Agriculture (1760–1765) afin de réunir, dans chaque généralité du pays, les meilleurs agronomes susceptibles de promouvoir les méthodes de la « nouvelle agriculture » ; ensuite des Écoles vétérinaires : Lyon (1761), Alfort (1765), destinées à former dans un contexte agronomique de véritables spécialistes en arts vétérinaires ; la seconde a trait aux mesures prises afin d'augmenter la productivité agricole du territoire. Il s'agit alors, d'une part, d'accroître les surfaces mises en culture (édits de défrichement des terres incultes – 1761) et, d'autre part, d'augmenter la proportion de terres arables réellement cultivées chaque année (édits de suppression de la jachère, de la « vaine pâture » et des communaux). Ces différentes mesures n'ont été mises en pratique que dans certaines généralités (1767–1768), avant de pouvoir être appliquées ultérieurement à l'ensemble du royaume. Tout cela a été la base en France d'un véritable renouveau agronomique, dont H.L. Bertin est incontestablement le grand animateur.

© 2012 Académie des sciences. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

A B S T R A C T

This meeting of the Committee on the History of Science and Epistemology takes place as we celebrate the 250th anniversary of the creation of the world's first veterinary schools, a major event among all those that, in the wake of the Physiocrat movement initiated by Quesnay and DuPont de Nemours, shaped the modernisation of agriculture in France during the 18th century. Henri-Léonard Bertin (1720–1792) was the impetus to the

Keywords:

History of agriculture
Henri-Léonard Bertin

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : sylvie.verger@academie-agriculture.fr.¹ Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie d'agriculture de France.

restructuring process. He was well aware that farming should not remain an activity that solely provides a livelihood for the population, but that it needed to be modernised, i.e. it should produce more, and better. His view was that agriculture could become a great source of riches for France and therefore, a true economic and even political force. He used the various official positions he occupied during that period (Intendant of Lyon (1754–1757), Controller General of Finances (1759–1763), Minister-Secretary of State for Agriculture (1763–1780) to initiate a number of reforms that brought about the modernisation of the kingdom's agricultural world.

© 2012 Académie des sciences. Published by Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Abridged English version

The necessity to promote a “new agriculture”

Until the 18th Century, agriculture had been considered to be a perfectly banal occupation, developing on its own, which did not require any particular intervention from governmental authorities. Apart from forests, which in France were somewhat protected by the Royal “Waters and Forestry Administration”, the rest of the land had very limited productivity and was divided into:

- arable land used for agriculture, mainly for the production of grain, in particular cereals. Since soil nutrients exported with the harvest were not replenished, land was left fallow so that only a fraction of the available farming land was cultivated each year;
- waste land (moorland, wild land, heath...) where animals were left free to roam and graze. These lands of poor quality were used for wild herding and were simply an auxiliary to agricultural production.

Confronted with such an inefficient situation, it became absolutely necessary to design a new agricultural system the implementation of which was based on the following series of measures:

- first, increasing the area under cultivation, either by clearing uncultivated lands or by intensifying the use of existing arable land. The latter measure implied the elimination of resting periods, hence of unproductive fallow plots;
- the introduction of non-cereal crops, in particular fodder which led to the emergence of quality livestock on farms.

In fact, this so-called “mixed cropping-stock rearing” system that gave considerable importance to animal production clashed with traditional farming practices. It required a remodelling of agriculture. H.L. Bertin was the great driving force behind a certain number of the measures discussed below.

Promotion of the “new agriculture”

Two essential institutions were created to promote the new agriculture: the veterinary schools and the regional agricultural societies:

- veterinary schools were created by H.L. Bertin under the incentive of C. Bourgelat (1712–1779), first in Lyon (1761) then in Alfort (1765). Their role was to train experts in the veterinary arts, in particular, epizootic disease specialists, as well as technicians who were competent in all aspects of cattle rearing, i.e. animal nutrition, hygiene, reproduction, selection, etc. These schools were part of the “new agriculture” and became, in fact, the first high-level agricultural schools in the kingdom;
- regional agricultural societies, with the help of the best agronomists of the time, were established from 1760 onwards to promote the new agriculture. The societies multiplied as a result of the great regional diversity of our country, which itself was due to the variety of geological characteristics of the substrata and the differences in local types of government (*Pays d'état* with an estates representative assembly or *Pays d'élection* administrated by an “intendant” representing the Royal government). Societies were created in Tours, Lyon, Clermont, Rouen, Soissons, Alençon, Bourges, Auch, La Rochelle, Montauban, Caen, Cambrai, Provence and, naturally, Paris. The last was the most advanced of these societies, not only because it had its headquarters in the capital, but also because it corresponded to the administrative division (*Généralité*) that was the most state-of-the-art in terms of agriculture.

Increasing agricultural potential

Two series of measures were taken by H.L. Bertin to increase agricultural output:

- first, the expansion of arable land was promoted through the edicts of 16 August 1761, which encouraged the clearing of existing uncultivated areas and enabled the emergence of powerful financial companies. In all, 600,000 ha were reclaimed, in particular in Brittany, Poitou and Berry.
- second, the increase in the percentage of arable land under cultivation each year. Before this, the percentage was limited due to the existence of a number of community-based rules such as:
 - the practice of letting the land lie fallow which governed strict rules of crop rotation (biennial or triennial). This made it impossible to introduce crops other than cereals, for instance fodder crops;

- the traditional range rights that allowed grazing after harvest on all private and communal village land;
- the existence of commons, which were often poorly kept and hence under-exploited.

The above considerations led H.L. Bertin to envisage the suppression of fallow practices and limitation of grazing rights. However, because these practices were based on ancient customs, he was reluctant to take global measures. He chose instead to enact the relevant provisions only in those “*Généralités*” (provinces) that he was sure would apply them (Lorraine, Champagne, Hainaut, Béarn, Roussillon). It was only during the course of the 19th century that the various traditional customs disappeared from France.

Conclusion

Modernisation of agriculture in France during the 18th century was based on a number of favourable circumstances, such as the actions of the Physiocrats (Quesnay and DuPont de Nemours), the enthusiasm of the time for nature (anglomania and agromania) and the presence in the provinces of great “*intendants*”. Modernisation of agriculture only came about fully through the actions taken by H.L. Bertin over more than 30 years, in association with other influential personalities such as Claude Bourgelat (veterinary schools) and the Marquis de Turbilly (agricultural societies).

1. Introduction

La fondation des 1ères Écoles Vétérinaires du Monde, dont nous fêtons au cours de ce Colloque le 250^e anniversaire, constitue un événement très important parmi tous ceux qui, notamment dans le sillage du mouvement physiocratique initié par Quesnay et Dupont de Nemours¹, ont marqué la rénovation de l’agriculture dans notre Pays durant le xviii^e siècle, notamment sous l’impulsion de Henri-Léonard Bertin (1720–1792). Ce dernier, en effet, était conscient que l’agriculture ne devait plus continuer à être une activité assurant seulement la subsistance de la population, mais que modernisée, c’est-à-dire en produisant plus et mieux, celle-ci pouvait être pour la France une grande richesse et, en conséquence, devenir une véritable force économique, voire même politique. Aussi, a-t-il profité des diverses fonctions officielles qu’il a occupées durant cette période pour initier un certain nombre de réformes permettant d’amorcer la modernisation du monde agricole dans notre Pays, et qui a fait dire à A. Demolon [1] que le xviii^e siècle pouvait être considéré comme « l’âge d’or de l’agriculture ». C’est au rappel de ces diverses mesures que va être consacré ce premier exposé, avant que soient envisagés plus en détail au cours de ce Colloque les problèmes vétérinaires à proprement parler.

¹ Pour les physiocrates, l’agriculture — don du ciel — était la seule forme d’activité humaine à pouvoir dégager un produit réel.

2. Nécessité de provoquer une profonde évolution de l’agriculture au xviii^e siècle

Jusque-là, l’agriculture était considérée comme une occupation tout à fait banale de l’humanité, qui se développait de manière spontanée et qui n’avait pas nécessité de préoccupation particulière d’ordre gouvernemental. L’État ne s’était intéressé en France, à l’initiative de Colbert, qu’aux deux problèmes suivants :

- avoir une véritable politique du cheval en relation avec l’art de la guerre ; d’où l’organisation des haras nationaux sous l’impulsion de Calloet de Querbrat (1663) ;
- assurer la mise en défense des massifs forestiers de la Couronne, comportant entre autres l’interdiction de dépaissance, suite à la grande ordonnance de 1669, qui renforçait les édits précédents de Philippe Auguste (1219), puis de Philippe VI de Valois (1346), qui déjà limitaient des pratiques telles que l’affouage, le soutrage qui avaient cours jusque-là ; il s’agissait dorénavant d’obtenir des forêts une véritable production de bois telle qu’elle était nécessaire à l’édification d’une marine royale performante, ainsi qu’aux autres activités liées à la métallurgie, aux verreries, aux salines... C’est, d’ailleurs, de là que date la véritable séparation forêt — activités agropastorales ; ces dernières laissées aux collectivités locales ne représentant pas un domaine nécessitant une intervention directe de l’État.

Généralement, les surfaces destinées aux activités agricoles et pastorales à proprement parlées étaient divisées en deux grands compartiments² :

- le premier était constitué par les terres agricoles travaillées par les cultivateurs (labours notamment), consacrées essentiellement à la production végétale de grains, donc à la culture des céréales. Il existait toujours cependant un temps de repos de la terre (jachère), qui définissait l’assolement ; celui-ci qui était variable suivant les régions : un an sur deux (assolement biennal) ou un an sur trois (assolement triennal), servait par ailleurs de temps de « vaine pâture » aux divers animaux domestiques logeant dans les étables du village ;
- le second était formé par l’ensemble des terres incultes, à savoir ce qu’on appelait les terres vagues, friches, brandes, landes, prés mouillés... qui servaient de pacage (« vive pâture ») au bétail vivant en liberté sur le territoire pastoral (bêtes à cornes, bêtes à laine, pourceaux...).

C’était donc une sorte d’élevage sauvage, simple auxiliaire de la production agricole, puisque la consommation de viande chez les paysans était tout à fait exceptionnelle et réservée aux périodes de fête.

Or, ce système de production essentiellement vivrier, dénommé agropastoral et qui était en cours depuis l’antiquité, commençait à présenter de sérieuses limites, du fait notamment de la poussée démographique qui n’allait cesser de s’amplifier (la France allait passer de

² En dehors des zones montagneuses ne présentant que des surfaces d’estives.

18 millions d'habitants en 1700 à 27 millions en 1789) ; ces limites étaient en fait de deux ordres :

- d'un côté, la production céréalière devenait insuffisante ; le rendement moyen qui tournait autour de huit quintaux/ha, était même en baisse depuis l'époque gauloise, ce qui résultait de la présence d'une culture en continue et sans restitution depuis plus de mille ans ;
- d'un autre, l'élevage, considéré comme une activité secondaire laissée à la seule nature (le paysan n'avait pas le temps de s'en occuper), produisait des animaux de médiocre qualité, car s'élevant seuls et s'alimentant mal du fait de la qualité insuffisante des pâturages (herbes dites faibles).

Il devenait absolument nécessaire d'arriver à concevoir un nouveau système de culture, qui allait reposer sur les deux éléments suivants :

- faire de l'élevage une production fermière à part entière, c'est-à-dire liée à la culture et non pas à la seule nature ; d'où le développement de véritables herbages sur certaines terres cultivables (par exemple les sols lourds) et d'où par ailleurs l'émergence d'une production fourragère (trèfle, luzerne, sainfoin) sur une partie des zones emblavées ;
- augmenter la production végétale, d'une part, en procédant au défrichement d'un certain nombre de terres incultes et, d'autre part, en supprimant les jachères improductives, ce qui implique d'emblée un certain désollement et donc l'introduction d'autres cultures que les céréales et va de ce fait à l'encontre des usages traditionnels.

Ce nouveau système correspond à ce qu'on a appelé le système « Polyculture – élevage », car il fait apparaître une diversification des cultures et, en même temps un véritable élevage dans les fermes en association avec la culture, ce dernier apportant à l'exploitation outre une production alimentaire (lait, viande), la force du « bétail aratoire » nécessaire à la culture attelée, ainsi que le fumier permettant d'enrichir les terres arables.

Mais la mise en place de ce nouveau système impliquait de profonds changements, non seulement dans le domaine agronomique, mais aussi au plan des structures et usages agraires, ainsi que du point de vue des dispositions fiscales habituelles affectant ce domaine d'activités.

Et c'est à cette vaste tâche où, dans l'agriculture nouvelle, l'animal devient un élément à part entière dont il faut désormais se préoccuper scientifiquement, que s'est attelé l'État, en particulier sous l'égide de H.L. Bertin. Mais qui était Bertin et comment sa carrière s'est-elle déroulée ?

3. Survol de la carrière de H.L. Bertin

Bertin (Fig. 1) appartenait au grand Corps de l'État que constituait à l'époque les Intendants des Généralités, base de ce qu'on a appelé la Monarchie administrative mise sur pied par Richelieu en réaction à la mentalité des grands féodaux et à l'esprit des Parlements. Sa carrière dans les



Fig. 1. La gravure d'Henri-Léonard Bertin est d'Alexandre Roslin. Louis Passy. Histoire de la Société nationale d'agriculture de France [2].

échelons supérieurs s'étend de 1750 à 1780, donc sous Louis XV (jusqu'en 1774), puis sous Louis XVI (1774–1780), en compagnie d'hommes très connus et qui sont considérés depuis comme étant des sortes de premiers ministres ; à savoir Choiseul (1758–1770) qui était une très grande personnalité du fait de son rang et de son intelligence, Turgot (1774–1776) appartenant lui aussi à la caste des Intendants et Necker (1776–1781) le grand banquier d'origine genevoise. L'époque était alors difficile, la France ayant été en guerre jusqu'en 1763, année où se termine la guerre de 7 ans avec la signature du Traité de Paris, qui entraîne la perte de notre premier Empire colonial.

Trois périodes dans la carrière de Bertin peuvent être distinguées :

- l'Intendant de province (1750–1757). À ce titre, il officie en pays d'élection, d'abord en Roussillon, puis à Lyon, qui était déjà considéré à l'époque comme une des grandes généralités du Royaume ; c'est là qu'il rencontre Cl. Bourgelat avec qui il va envisager la création d'une École Vétérinaire ;
- le Contrôleur Général des Finances (21 octobre 1759 – 14 décembre 1763), où il s'attelle à la restauration des finances de l'État et où, à cet effet, il souhaite accroître la richesse du pays en faisant notamment de l'agriculture une activité économique performante. Dans ce cadre et avec l'appui du Comité d'Administration de l'Agriculture

qu'il a mis en place le 11 janvier 1761, il initie deux réformes importantes sur lesquelles nous reviendrons :

- l'institution d'un Établissement d'enseignement supérieur en arts vétérinaires se préoccupant des problèmes d'élevage et de toutes les questions relatives aux méthodes de lutte contre les épizooties et, en particulier, contre la peste bovine ;
 - la création, avec l'aide du Marquis de Turbilly de Sociétés régionales de type académique (1760) (Fig. 2), afin de promouvoir dans chaque généralité « la nouvelle agriculture ».
- le Ministre-Secrétaire d'État chargé de l'Agriculture (1764–1780).

Dès la signature du Traité de Paris (1763), Bertin démissionne du Contrôle Général. Aussitôt, le Roi crée à son intention un 5^e Secrétariat d'État en charge notamment de l'Agriculture et qui est resté dans la mémoire

comme étant le Ministère de Monsieur Bertin ; c'est à ce moment qu'il fonde la 2^e École Vétérinaire, celle d'Alfort (1765) et ensuite qu'il s'intéresse par ailleurs à l'ensemble des problèmes agraires : défrichements des espaces incultes, dessèchements des zones humides, restriction du droit de parcours et de vaine pâture, partage des communaux... c'est-à-dire à toutes les opérations indispensables à la mise en place de la nouvelle agriculture. Il reste à son poste jusqu'en 1780 où, à la suite de l'affaire Parent fils, il quitte définitivement le ministère, de son plein gré et sans disgrâce ; ce qui permet aussitôt à Necker de supprimer le Secrétariat d'État à l'Agriculture.

Au total, le travail de Bertin représente plus de 30 ans d'activités soutenues, au sujet duquel nous allons maintenant donner un certain nombre de précisions, en s'intéressant d'abord à la mise en place de nouvelles institutions.

Les sociétés royales d'agriculture au XVIII^e siècle

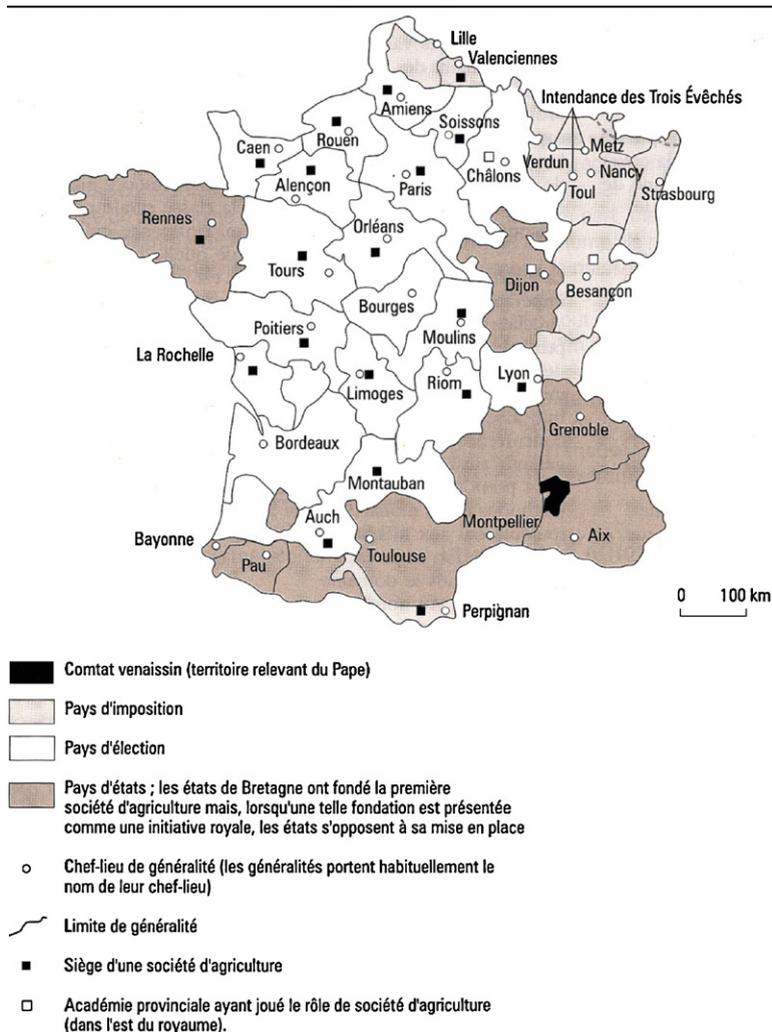


Fig. 2. Carte établie d'après les indications données par E. Justin : *les sociétés d'agriculture au XVIII^e siècle*, et par H. Sée : *la vie économique et les classes sociales en France au XVIII^e siècle*.

Dans R. Jussiau et al. [3].

4. Mise en place de nouvelles institutions

4.1. Création des Écoles Vétérinaires

Je commencerai par là, puisqu'il s'agit du thème majeur de ce Colloque, mais ne parlerai de cet événement que pour le situer dans le contexte agronomique général qu'on souhaite promouvoir dorénavant.

Cette création est due avant tout à l'action de Claude Bourgelat (1712–1779), natif de Lyon où il officiait au sein d'une Académie d'équitation, fort réputée même à l'échelle de l'Europe et où à travers laquelle il avait des relations de travail régulières avec son intendant et ami qui était alors Bertin.

C'est dans ce cadre qu'il a convaincu ce dernier, malgré l'opposition de l'Université et du Parlement, de l'intérêt qu'il y avait à créer une École Vétérinaire ; ce que Bertin acceptera et officialisera dès qu'il a pris à Paris ses nouvelles fonctions de Contrôleur Général (arrêté du 4 août 1761).

Cette École devait aller au-delà des questions de cheval et s'occuper des différents animaux de ferme. Elle avait à prendre en compte aussi non seulement l'art vétérinaire en relation avec les maladies épizootiques, mais en outre tous les aspects liés à la diététique, à l'hygiène, à la reproduction, à la sélection. . . , ce qui impliquait automatiquement de s'intéresser à la nouvelle agriculture en raison même de ses rapports directs avec l'élevage. C'est ce qui explique pourquoi Bourgelat a fait appel dès l'ouverture de l'École à l'abbé J.F. Rozier (1734–1793) afin de dispenser un cours d'Économie rurale. Il en fera ensuite son adjoint, avant de lui laisser la direction, lorsque lui-même sera nommé par Bertin, directeur de la 2^e École Vétérinaire créée à Alfort en 1765 et, par ailleurs, Inspecteur général des Écoles Vétérinaires. Certes, Bourgelat, dont le caractère était très difficile, l'a fait ensuite révoquer ; mais cela n'a pas empêché l'abbé Rozier de poursuivre sa tâche et de publier ultérieurement son « cours complet d'agriculture » en dix volumes (1785–1802), d'être considéré par ailleurs comme un précurseur de la zootechnie et enfin de rester une figure de proue de la nouvelle agriculture à côté de Duhamel du Monceau, l'initiateur, lui, de la sylviculture. Cette insertion de l'art vétérinaire dans le domaine de l'agriculture sera renforcée ensuite à l'École d'Alfort, surtout avec les enseignements de Fourcroy et de Daubenton, en sorte qu'il est possible d'affirmer que, jusqu'à Mathieu de Dombasle et à la création de l'École de Roville (1822), l'enseignement agronomique de haut niveau restera le seul fait des Écoles vétérinaires. Plusieurs essais d'enseignement spécifiquement agricole avaient bien été tentés en 1767–1771 pour l'impulsion de Bertin³, mais manquant de personnalités d'envergure, elles ont vite périclité ; aussi, ont-elles été supprimées par Necker dès 1780.

Tout cela prouve en définitive que la réussite de nouveaux projets dépend toujours beaucoup de la volonté et de la compétence de l'initiateur (ici Cl. Bourgelat) et même de l'existence d'une conjonction favorable entre deux personnalités complémentaires (dans notre cas :

Bourgelat et Bertin). Cela va nous être confirmé pour les Sociétés d'agriculture, avec la rencontre entre Bertin et le marquis de Turbilly.

4.2. Mise en place des Sociétés régionales d'agriculture

La fondation des Sociétés régionales d'agriculture constitue la réalisation qui lui a été la plus chère dans le cadre de la modernisation de l'agriculture. Bertin, en effet, a très vite compris qu'en raison de la mentalité générale de la population rurale, ce problème ne pouvait pas être réglé par la promulgation d'ordonnances qui n'avaient d'ailleurs aucune chance d'être comprises, donc appliquées sérieusement. Aussi, lui a-t-il semblé nécessaire de commencer par motiver les esprits éclairés de chaque région (et pas seulement des personnalités décoratives), en les amenant à réfléchir ensemble au sein de sociétés de type académique (c'est-à-dire avec réunion hebdomadaire et gestion par un secrétaire perpétuel) qui étaient tout à fait à la mode à cette époque (cf. Daniel Roche). D'où l'idée de la création de Sociétés régionales d'agriculture dans chaque généralité, avec mission de mettre au point et de diffuser les nouvelles connaissances indispensables à une modernisation de l'agriculture. Il n'a pas alors été question de n'en créer qu'une à Paris, la France étant encore une constellation de provinces, pouvant être très différentes, soit par les caractéristiques climatogéologiques, soit par leur statut (pays d'élection et pays d'état), sans oublier qu'elles communiquaient encore mal entre elles. C'est dans cette perspective que Bertin adresse le 22 août 1760 à tous les intendants de province une lettre les invitant, sur l'ordre du Roi, à créer des Sociétés en vue de promouvoir dans chaque région, la meilleure façon de cultiver les terres.

La première à être fondée est celle de Tours le 7 septembre 1760 à l'initiative du Marquis de Turbilly, puis bien d'autres telles : Paris, Lyon, Clermont, Orléans, Rouen, Soissons en 1761, Alençon, Bourges, Auch, La Rochelle, Montauban, Caen en 1762, le Hainaut-Cambresis en 1763, la Provence en 1765. . .

Le principal objet de leurs travaux était d'abord de procéder à des enquêtes régionales et de rédiger des instructions à propos des nouvelles découvertes concernant notamment la lutte contre les pestes végétales et les épizooties, ensuite de réaliser des expériences sur les nouvelles cultures à introduire, enfin de décerner des prix, soit aux meilleurs mémoires soumis (exemple : sur les maladies des bestiaux en avril 1765 et sur l'emploi des engrais en avril 1766), soit aux cultivateurs ayant obtenu les meilleures récoltes ; ce qui servira de prémices aux futurs Comices et Concours agricoles caractéristiques du XIX^e siècle.

Naturellement, ces Sociétés ont plus ou moins bien fonctionné, suivant l'intérêt qu'y prenaient les intendants ou l'assiduité des personnalités intéressées⁴. Il est clair que celle de la généralité de Paris a été la plus performante,

⁴ Elles ont le mieux fonctionné dans les provinces d'élection (par rapport aux pays d'État), dans les provinces de l'Ouest et du Grand Ouest et enfin dans les villes à activité intellectuelle du fait de la présence traditionnelle d'Universités (Caen, Rouen. . .).

³ Il s'agit notamment de Melun en 1767 et de Annel-Compiègne (1771).

d'abord parce qu'elle correspond à une province agricole de première importance (domaine typique de ce qu'on appelait « la grande culture »⁵), ensuite qu'elle a été gérée en continu pendant 40 ans par les Bertier de Sauvigny (père et fils) et enfin qu'elle a eu dans ses rangs des personnalités remarquables, ne serait-ce que le marquis de Turbilly⁶ et Cl. Bourgelat par exemple, sans oublier naturellement Lavoisier.

Au demeurant, toute action de ce genre demande du temps, en sorte que les différents résultats de l'action de Bertin ne porteront leur fruit que dans le courant du XIX^e siècle.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots des autres réformes mises en œuvre par Bertin durant son ministère et qui concernent plus spécifiquement les questions agraires.

5. Autres réformes de l'agriculture introduites par Bertin

Ces réformes, qui portent essentiellement sur l'accroissement du potentiel agricole de la France, sont de deux ordres :

- la mise en valeur de vastes étendues du territoire encore à l'état inculte (en dehors des forêts naturellement), donc l'extension des espaces destinés aux activités d'agriculture – élevage ;
- la suppression des usages collectifs toujours en vigueur dans les zones cultivées, et notamment dans les régions dites de « grande culture ».

5.1. Extension des surfaces agricoles – Mise en exploitation de « terres gagnables »

Il y avait encore au XVIII^e siècle de grandes parties du territoire qui n'étaient pas cultivées, mais dont on pensait qu'elles possédaient un certain potentiel agricole. Il s'agissait :

- soit de terres saines, mais souvent plus difficiles à gérer du fait de leur trop grande richesse en sable (terre légère) ou en argile (terre lourde) par exemple. Celles-ci, qui étaient généralement recouvertes de friches, broussailles et autres formations buissonnantes, correspondaient au « saltus » des agronomes latins et étaient désignées par les termes landes, déserts, hermes... dans la terminologie de l'époque. Souvent, ces espaces n'avaient jamais été cultivés ; quelquefois, ils avaient pu l'être, mais avaient été abandonnés depuis un temps plus ou moins long à la suite des grandes épidémies du passé (Peste noire en particulier) ;
- soit de terres trop humides pour être labourées, telles les zones herbacées des marais mouillés littoraux et de certaines vallées alluviales.

⁵ Ce qui explique qu'elle deviendra la Société Royale d'Agriculture de France par arrêté du 30 mai 1788.

⁶ C'est d'ailleurs lui qui, lors de la première réunion de la Généralité de Paris le 12 mars 1761, donna en introduction une lecture sur la création des Sociétés d'agriculture, qui était en fait un exposé sur la politique de Bertin (Annexe B).

Pour pouvoir être gagnées par la culture et l'élevage, les premières devaient à être défrichées et les secondes se devaient d'être auparavant desséchées ; ce qui correspondait à des opérations importantes qui exigeaient à la fois de disposer de capitaux et de recruter un abondant personnel extérieur, en sorte qu'elles nécessitaient la fondation de puissantes Compagnies qui allaient être amenées à acquérir de vastes surfaces, ainsi qu'à demander dans le même temps des clauses d'exemptions d'impôts.

Tout cela a pu, après consultation des Sociétés d'agriculture, être mis en œuvre assez rapidement (pour les défrichements, arrêté du 16 août 1761) et a concerné en particulier la Bretagne, le Poitou, le Berry où plus de 600 000 ha, d'après les estimations de E. Labrousse et F. Braudel, ont pu être défrichés.

5.2. Augmentation de la production agricole dans les zones cultivées

Au sein de ces zones où la gestion du territoire reposait sur des règles communautaires souvent en rapport avec le primat de l'agriculture céréalière et avec l'alimentation du bétail de la commune, il existait beaucoup d'entraves à la mise en place de la « nouvelle agriculture » ; et cela résultait :

- de l'existence de la jachère, qui exigeait la stricte application d'un ensemble de pratiques en rapport avec les règles de l'assolement (triennal ou biennal) ; d'où l'impossibilité d'introduire de nouvelles cultures (espèces fourragères par exemple), qui n'entraient pas dans le programme céréalière prévu par les assolements ;
- de l'usage de la vaine pâture, qui permettait à tous les bestiaux de pouvoir paître dans les divers champs de la commune, soit après la récolte des grains (moisson), soit après la première pâture (herbe ouverte) ; et cela interdisait la mise en place d'une production fourragère exigeant naturellement des champs clôturés ;
- de l'existence de communaux (espaces de bois, bruyères, pâtis, pâquiers...), mal entretenus, donc sous-exploités, qui conduisaient à la perpétuation de bestiaux de médiocre qualité.

C'est ce qui conduit Bertin à proposer dans les années 1767–1768, avec l'appui des Sociétés d'agriculture et malgré l'opposition des Parlements :

- la suppression de la vaine pâture, avec dans la foulée la possibilité de clôturer certains champs cultivés ;
- la limitation du droit de parcours ;
- le partage des communaux.

Mais, pour ce faire, il n'a pas édité de lois générales applicables à tout le Royaume (ce n'est d'ailleurs pas dans son tempérament d'homme pondéré), sachant, d'une part, que celles-ci ne seraient pas appliquées et, d'autre part, que de telles décisions touchaient en premier lieu la partie la plus souffrante de la société, ce qu'il ne voulait à aucun prix. Il savait pertinemment que les problèmes agraires étaient délicats et qu'il fallait, contrairement à ce que pensait son collègue d'Ormesson qui était alors le premier

des grands commis du Contrôle général, ne les attaquer que très lentement.

D'où, en fonction des types de généralités et de l'appui des intendants, la prise de mesures particulières, entre 1767 et 1771 notamment, lorsqu'il savait que celles-ci seraient acceptées. C'est le cas par exemple du Nord-Est de la France : Lorraine avec l'appui de Choiseul, Pays de Metz avec celui de Calonne, Champagne et Hainaut, mais aussi dans le Midi : Béarn et Roussillon. Le reste suivra ultérieurement ; mais ce ne sera que très progressif, puisqu'il a fallu attendre les années 1880 pour voir l'ensemble des usages traditionnels disparaître sur la totalité du territoire.

6. Conclusion

La modernisation de l'Agriculture en France durant le XVIII^e siècle doit beaucoup :

- à l'action des physiocrates, Quesnay et Dupont de Nemours en particulier ;
- à l'engouement pour la nature, avec notamment la mise à la mode de l'Angleterre (anglomanie) ;
- à la présence de grands Intendants de Province ;
- à l'appui d'hommes de qualité, tels Cl. Bourgelat et le marquis de Turbilly ;
- enfin, et surtout, à la ténacité de H.L. Bertin, qui a pu exercer une action soutenue durant les 30 années où il a participé aux instances gouvernementales.

Si l'histoire majeure l'activité de certains hommes souvent avec quelques excès (c'est le cas à cette époque de Choiseul), elle ne rend pas assez justice en revanche à l'apport réalisé par d'autres, et Bertin se trouve dans ce cas, bien que son œuvre ait été louée par d'éminentes personnalités du siècle : Voltaire par exemple dans son *Épître à l'agriculture de 1761*⁷ et surtout Lavoisier dans sa *Déclaration du 31 juillet 1787* devant la Société d'Agriculture de Paris (*Annexe A*). Certes, Bertin était plus administratif que politique, plus près des mesures concrètes que des décisions radicales ; et c'est ce qui explique en définitive un tel état de choses.

En définitive, on peut dire que Bertin s'est investi entièrement dans une rénovation de l'agriculture, de façon à ce que celle-ci devienne dans le futur une production efficace, à la fois au plan végétal et animal et qu'elle soit de ce fait à la base de la richesse du Royaume. Et, pour arriver à ce résultat, Bertin a compris qu'il devait d'abord modifier à la fois les règles en usage et changer les mentalités puis s'appuyer sur de nouveaux résultats scientifiques et techniques, qui ne seront obtenus pleinement qu'au XIX^e siècle à la suite des travaux de Liebig, Boussingault, Pasteur, Mendel... C'est d'ailleurs bien ce qu'il a tenté de faire malgré la difficulté de son époque marquée par des problèmes de trésorerie, de guerres, de secousses politiques intérieures (questions des Jésuites et des Parlements), de résistances internes au

changement (autant chez les privilégiés que chez les paysans), enfin de mauvaises années climatiques (1740, 1747, 1748 et sévère famine en 1769–1770) et années de grandes épizooties, peste bovine en particulier : 1714 (Lyonnais), 1732 (Périgord), 1775 (Agenais).

Mais, quelle époque de l'humanité, tant dans le passé qu'aujourd'hui même, n'est-elle pas marquée par des problèmes de ce genre ? C'est pourquoi, une bonne connaissance de l'histoire de cette période en rapport avec l'amélioration de la production agricole nous semble être utile en vue de la compréhension à l'heure actuelle de l'évolution du monde encore sous-développé, avec toujours à ce propos les deux approches caractéristiques : diversification des cultures et accroissement des rendements des cultures vivrières, d'une part ; augmentation de la quantité de terres à cultiver, d'autre part. La plupart des problèmes concernant cette question qui sont comme on l'a vu très délicats, ont été abordés chez nous au XVIII^e siècle, à savoir : méthodes scientifiques de base, pratiques agronomiques, modes de gestion et d'appropriation des territoires agraires, nécessité de modification des usages traditionnels... Il serait temps de s'en souvenir et de s'en imprégner, afin que cela se passe aujourd'hui dans les meilleures conditions et avec le moins d'à-coups possible dans les zones les plus vulnérables de la planète.

Déclaration d'intérêts

L'auteur n'a pas transmis de déclaration de conflits d'intérêts.

Annexe A. Texte de A. Lavoisier, extrait du livre de Louis Passy, *Histoire de la Société nationale d'agriculture de France (1761–1793)*, Paris, 1912.

L'agriculture, dit-il, est pour la France la première et la plus importante de toutes les fabriques, puisque la valeur de ses productions territoriales, estimées d'après des évaluations modérées, s'élèvent chaque année à plus de deux milliards 500 millions. C'est cette reproduction annuelle qui fournit à la nourriture et à l'entretien du peuple, à l'aliment des manufactures, au commerce d'exportation, au paiement de l'impôt. Il n'y a pas longtemps que ces grandes vérités sont connues en France. Jusqu'au ministère de M. Bertin, l'attention du Gouvernement s'était portée tout entière sur le commerce, qui présente des opérations plus brillantes en apparence, et plus propres à illustrer un règne. L'agriculture avait été négligée au point que l'administration ne l'avait comptée pour rien dans l'établissement des conseils, et dans la distribution des départements. M. Bertin, pendant son ministère, dirigea les travaux de quelques savants distingués vers cet important objet. Il fit publier des instructions, fit distribuer gratuitement des graines, pour introduire des cultures inconnues en France, et il établit dans les principales généralités des sociétés d'agriculture, dont quelques-unes même ont publié de bons mémoires.

⁷ « Bertin qui dans son Roi voit toujours sa patrie, Prête un bras secourable à ta noble industrie ».

Annexe B. Texte du Marquis de Turbilly, extrait du livre de Louis Passy, *Histoire de la Société nationale d'agriculture de France (1761–1793)*, Paris, 1912.

L'établissement des sociétés d'agriculture dans les différentes généralités du royaume a deux objets :

Le premier, d'étudier par une pratique constante les meilleures façons de cultiver les terres, relativement à chaque province et à chaque canton ; d'employer les diverses espèces de fonds aux genres de productions auxquelles ils sont les plus propres ; de donner connaissance au public de leurs expériences, afin que leurs découvertes, même celles que d'autres citoyens auraient faites, après les avoir constatées ; d'exciter dans le pays, principalement par leur exemple, le goût pour l'agriculture ; et de répandre dans la nation des lumières sur cette matière importante.

Le second objet de ces sociétés est de proposer au Gouvernement, chacune pour la province dans laquelle elles seront établies, les faveurs et les secours qu'elles croiront les plus propres à ramener le goût de l'agriculture et à la faire prospérer. Ce second objet demande beaucoup de prudence et de ménagement : il est des choses qu'on peut faire dans un temps et qui sont impossibles dans un autre. On peut compter sur la bonne volonté du roi et de ses ministres : mais chaque société ne doit faire aucune proposition incompatible avec les besoins actuels de l'État ; elles doivent éviter surtout les vaines déclamations qui ne tendent qu'à grossir les inconvénients aux yeux du public, sans fournir les moyens d'y remédier.

Elles éviteront encore, avec beaucoup de soin, de proposer aucun des moyens qui pourraient porter quelque atteinte à la libre propriété des biens, et à la liberté entière que doivent avoir les propriétaires, de les gérer et de les administrer, comme ils le jugent à propos : ce sont des conseils et des secours qu'on veut leur donner, en évitant scrupuleusement tout ce qui pourrait avoir l'apparence de gêne.

Pour que les sociétés puissent atteindre le but qu'elles se proposent, il est essentiel qu'elles gagnent la confiance du public et principalement celle des cultivateurs ; elles ne sauraient l'acquérir que par une conduite sage et circonspecte : il vaut mieux aller pas à pas et marcher sûrement.

Une telle institution doit produire, dans la suite, les meilleurs effets, ils seront presque insensibles d'abord ; mais ils iront toujours en augmentant, et l'on espère que les fruits en seront considérables dans quelques années. Cette entreprise de longue haleine ne peut s'effectuer que lentement. C'est un plan dont l'exécution dépend autant de la confiance que de l'habileté de ceux qui le suivront.

Les sociétés doivent donc s'attacher à traiter avec ordre les objets destinés à les occuper ; se prescrire cet ordre elles-mêmes, en commençant par ceux de ces objets qui sont les plus simples, les plus faciles et les plus utiles à la province : le succès dans quelques parties sera très propre à inspirer la confiance sur les autres.

On croit qu'à moins qu'il n'y ait des raisons, fondées sur le local, qui déterminent à s'occuper par préférence de quelques objets particuliers, on doit s'appliquer d'abord à ce qui concerne les labours, tant à la main qu'à la charrue, des terres destinées à porter des grains, en examinant les différentes méthodes usitées jusqu'à présent ; les outils dont on se sert, tout ce que l'on peut y ajouter de perfection ; passer ensuite aux engrais et amendements qu'il est le plus avantageux de donner à ces terres ; puis à ce qui concerne les semailles et les diverses façons de les faire.

Les prés mériteront ensuite une attention très particulière, tant pour examiner les moyens de tirer le meilleur parti des prairies naturelles, que pour multiplier les prairies artificielles.

Ce qui concerne les bestiaux sera l'objet d'un travail fort étendu et de la plus grande utilité, en le suivant dans toutes les espèces, même les volatiles de basse-cour, les colombiers, les mouches à miel, etc.

On pourra s'occuper ensuite des vignes, des bois, des chanvres, des lins, des arbres fruitiers, et de toutes les autres cultures ; enfin des défrichements, et de tous les moyens possibles de tirer parti des terres restées incultes jusqu'à présent, sans préjudicier aux anciennes cultures.

En traçant cette légère esquisse, on ne prétend ni gêner la liberté qu'auront les sociétés, ni leur prescrire aucun ordre, mais seulement leur indiquer les matières qui doivent les occuper pour remplir les vues du Gouvernement.

Références

- [1] A. Demolon, *L'évolution scientifique de l'agriculture française*, Flammarion, 1946, 330 p.
- [2] L. Passy, *Histoire de la Société Nationale d'Agriculture de France*, Typo Ph. Renouard. Tome I (1761–1793), 1919, 470 p.
- [3] R. Jussiau, et al., *L'élevage en France – 10 000 ans d'histoire*, Ed. Educagri, 1999, 537 p.

Pour en savoir plus

Aigref, *Des officiers royaux aux ingénieurs d'État dans la France Rurale – ouvrage collectif*, Tec-Doc, 2001 (690 p).

M. Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. 2^e Édition Paris, Armand Colin, 1931 (265 p).

J. Boulaïne, *Histoire de l'agronomie en France*, Tec-Doc, 1992 (392 p).

A.-J. Bourde, *Agronomie et agronomes en France au xviii^e – siècle*, 2 tomes, Thèse, Ronéo, 1959 (1595 p).

F. Braudel, *L'identité de la France. Espace et histoire. Les hommes et les choses*, 3 tomes, Arthaud-Flammarion, 1986 (368 p. 217 p. 177 p)

J.-M. Moriceau, *L'élevage sous l'Ancien Régime (xvi^e – xviii^e siècle)*, SEDES, 1999 (256 p).

J.-R. Pitte, *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours*, Tallandier, 1983, 444 p, 2^e Edition, 2001.

D. Roche, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux*, Mouton, Paris, 2 vol, 1978.